

à l'époque par le premier ministre de Terre-Neuve. Ainsi que l'exprime le même article de journal, le premier ministre a dit en parlant des membres de la commission:

Il n'y avait pas moyen de les faire bouger. Ils ont presque été jusqu'à la mutinerie quand nous avons essayé de leur montrer des photographies de nos institutions.

Autrement dit, le sentiment exprimé le 6 septembre 1948 était de la déception. Si je me souviens bien, le montant réclamé par la commission Lewis était de 15 millions de dollars. Or la commission royale Lewis avait été instituée par la province de Terre-Neuve afin de mettre au point toute la question. Les conclusions de la commission royale Lewis instituée par la province telles qu'elles sont résumées à la page 207 du rapport, sont les suivantes:

1. Que le gouvernement de Terre-Neuve est autorisé à réclamer du gouvernement du Canada une subvention annuelle de 17 millions de dollars en sus de toutes les autres subventions fédérales, en tant qu'assistance financière supplémentaire nécessaire, aux termes des dispositions explicites de l'article 29;

2. Que ladite subvention devrait être versée annuellement à la province de Terre-Neuve à partir de l'année financière 1957-1958; et

3. Que le montant de ladite subvention annuelle soit par la suite l'objet d'un examen périodique.

L'hon. M. Pickersgill: Le premier ministre pourrait-il nous dire en ce moment quel document il cite?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je cite un extrait de la page 287 du rapport de la commission royale provinciale Lewis. Qu'a dit M. Smallwood? J'aurai quelques mots à dire de certaines de ses déclarations à propos de ceux qui, aujourd'hui, prétendent, dans l'opposition, qu'ils sont les amis de Terre-Neuve. Je vais me reporter à certaines des déclarations qu'il a faites à propos du traitement accordé à Terre-Neuve, même alors qu'était au pouvoir le gouvernement dont le fils soi-disant adoptif de Terre-Neuve, l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), était membre.

L'hon. M. Pickersgill: Pourrai-je poser une question au premier ministre?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je m'occuperai de l'honorable député dans un moment.

L'hon. M. Pickersgill: Il y a longtemps que le premier ministre attend ce jour.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je cite maintenant du *Telegram* de Saint-Jean, en date du 28 juillet, 1958, une déclaration sur le rapport de la Commission McNair, laquelle est attribuée au premier ministre de Terre-Neuve:

"J'espère que le Parlement Diefenbaker étudiera les vœux de cette commission et jugera à propos

d'accorder une subvention plus considérable, et qu'il verra à assurer un nouvel examen des exigences de Terre-Neuve."

Puis il a ajouté:

Je suis d'avis que notre propre commission royale a raison, et que la commission royale McNair a tort. Nous pouvons nous arranger avec 8 millions de dollars par année pour les prochaines années, mais la commission royale créée pour formuler des recommandations aux termes de l'article 29 ne devait pas envisager une perspective de quatre ou cinq ans. Nous nous attendions qu'elle compléterait et réglerait définitivement les conditions financières. J'espère que le gouvernement canadien ne se refusera pas, à l'avenir, à examiner la situation de nouveau à la lumière de l'expérience et de sa volonté de respecter le véritable esprit qui a présidé à la confédération.

Nous avons pourvu à cela dans la mesure dont la Chambre est saisie, chose que la commission royale n'avait pas demandée, n'avait pas suggérée et n'avait pas recommandée, et que le gouvernement de Terre-Neuve réclamait, c'est-à-dire un nouvel examen à la lumière des circonstances. Je vais lire les parties du préambule figurant dans le bill, qui traitent de nos intentions pour l'avenir. Pour répondre au chef de l'opposition qui a parlé de manque de parole, je citerai ce qu'a dit le premier ministre Smallwood sur les conclusions de la commission royale. Je lui citerai également dans un moment certains passages se rapportant au gouvernement précédent et à la mesure dans laquelle il n'a pas assumé sa responsabilité à l'égard de la nouvelle et grande province de Terre-Neuve. Avant de le faire...

L'hon. M. Pickersgill: Est-ce une excuse pour vous?

Le très hon. M. Diefenbaker: Si le député de Bonavista-Twillingate continue dans cette voie, je me reporterai à l'époque où il est devenu représentant de cette région et à certaines des promesses qu'il a faites à ce moment-là et aux éloges qu'il a faits du premier ministre de Terre-Neuve.

L'hon. M. Pickersgill: Je pose la question de privilège. Si le premier ministre peut citer parmi mes promesses celles que je n'aurais pas tenues, je serais très heureux qu'il le fasse.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il semble que j'en ai déjà relevé une.

L'hon. M. Pickersgill: Allez-y, citez-la!

Le très hon. M. Diefenbaker: Si l'honorable député le nie, j'accepterai son démenti immédiatement. Durant les campagnes de 1953 et 1957, l'honorable député n'a-t-il pas dit qu'il y aurait une révision de la situation de Terre-Neuve?